

Canada, Industry Canada (IC) Notices

Class B digital circuitry of this device complies with Canadian ICES-003.

This device complies with Industry Canada license-exempt RSS standard(s). Operation is subject to the following two conditions: (1) this device may not cause interference, and (2) this device must accept any interference, including interference that may cause undesired operation of the device.

Under Industry Canada regulations, the radio transmitter(s) in this device may only operate using an antenna of a type and maximum (or lesser) gain approved for the transmitter by Industry Canada. To reduce potential radio interference to other users, the antenna type and its gain should be so chosen that the equivalent isotropically radiated power (e.i.r.p.) is not more than that necessary for successful communication.

Warning:

(i) the device for operation in the band 5150-5250 MHz is only for indoor use to reduce the potential for harmful interference to co-channel mobile satellite systems;

(ii) the maximum antenna gain permitted for devices in the bands 5250-5350 MHz and 5470-5725 MHz shall comply with the e.i.r.p. limit; and

(iii) the maximum antenna gain permitted for devices in the band 5725-5825 MHz shall comply with the e.i.r.p. limits specified for point-to-point and non point-to-point operation as appropriate.

(iv) Users should also be advised that high-power radars are allocated as primary users (i.e. priority users) of the bands 5250-5350 MHz and 5650-5850 MHz and that these radars could cause interference and/or damage to LE-LAN devices.

Radio Frequency (RF) Exposure Information

The radiated output power of this device is below the Industry Canada (IC) radio frequency exposure limits. This device has been evaluated for and shown compliant with the IC Radio Frequency (RF) Exposure limits. The device should be used in such a manner such that the potential for human contact during normal operation is minimized.

This device has been certified for use in Canada. Status of the listing in the Industry Canada's REL (Radio Equipment List) can be found at the following web address: <http://www.ic.gc.ca/app/sitt/reltel/srch/nwRdSrch.do?lang=eng>

Additional Canadian information on RF exposure also can be found at the following web address: <http://www.ic.gc.ca/eic/site/smt-gst.nsf/eng/sf08792.html>

Canada, avis d'Industry Canada (IC)

La circuiterie numérique de Classe B de cet appareil est conforme à la norme canadienne ICES-003.

Cet appareil est conforme aux normes d'exemption de licence RSS d'Industry Canada. Son fonctionnement est soumis aux deux conditions suivantes : (1) cet appareil ne doit pas causer d'interférence et (2) cet appareil doit accepter toute interférence, notamment les interférences qui peuvent affecter son fonctionnement.

Conformément aux réglementations d'Industry Canada, les émetteurs radio de cet appareil ne peuvent fonctionner qu'à l'aide d'une antenne dont le type et le gain maximal (ou minimal) pour ces émetteurs - transmetteurs sont approuvés par Industry Canada. Pour réduire le risque d'interférence éventuelle pour les autres utilisateurs, le type et le gain de l'antenne doivent être choisis de manière à ce que la puissance isotrope rayonnée équivalente (p.i.r.e.) minimale nécessaire à une bonne communication soit fournie.

Avvertissement:

(i) les dispositifs fonctionnant dans la bande 5 150-5 250 MHz sont réservés uniquement pour une utilisation à l'intérieur afin de réduire les risques de brouillage préjudiciable aux systèmes de satellites mobiles utilisant les mêmes canaux;

(ii) le gain maximal d'antenne permis pour les dispositifs utilisant les bandes 5 250-5 350 MHz et 5 470-5 725 MHz doit se conformer à la limite de p.i.r.e.;

(iii) le gain maximal d'antenne permis (pour les dispositifs utilisant la bande 5 725-5 825 MHz) doit se conformer à la limite de p.i.r.e. spécifiée pour l'exploitation point à point et non point à point, selon le cas.

(iv) De plus, les utilisateurs devraient aussi être avisés que les utilisateurs de radars de haute puissance sont désignés utilisateurs principaux (c.-à-d., qu'ils ont la priorité) pour les bandes 5 250-5 350 MHz et 5 650-5 850 MHz et que ces radars pourraient causer du brouillage et/ou des dommages aux dispositifs LAN-EL.

Informations sur l'exposition à la fréquence radio (FR)

La puissance rayonnée de sortie de cet appareil est inférieure aux limites d'exposition à la fréquence radio d'Industry Canada (IC). Cet appareil a été évalué et jugé conforme aux limites d'exposition à la fréquence radio (FR) d'IC. Cet appareil devrait être utilisé de manière à ce que le risque de contact humain au cours d'un fonctionnement normal soit réduit.

Cet appareil est homologué pour l'utilisation au Canada. Pour consulter l'entrée correspondant à l'appareil dans la liste d'équipement radio (REL - Radio Equipment List) d'Industry Canada, rendez-vous sur : <http://www.ic.gc.ca/app/sitt/reldtel/srch/nwRdSrch.do?lang=eng>

Pour des informations canadiennes supplémentaires sur l'exposition FR, rendez-vous sur : <http://www.ic.gc.ca/eic/site/smt-gst.nsf/eng/sf08792.html>